

Accident du travail : les bons réflexes dans les 30 minutes

Articles R4224-14 et suivants - R4121-2 et R4141-8 du Code du Travail

Pourquoi ces 30 minutes sont cruciales ?

Chaque minute compte après un accident du travail. Les premiers gestes déterminent non seulement la **gravité des conséquences physiques**, mais aussi la **bonne gestion administrative et juridique** de l'événement.

1 Sécuriser la zone immédiatement

- **Stopper le travail et supprimer le danger** (couper une machine, isoler la zone, baliser).
- **Ne pas déplacer la victime**, sauf en cas de danger immédiat (incendie, électricité, etc.).
- **Éloigner les curieux** pour éviter l'aggravation du risque.

 Objectif : **éviter le suraccident.**

2 Porter secours à la victime

- **Faire appel au Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** le plus proche.
- Si nécessaire, **contacter les secours extérieurs** :
 -  15 (SAMU) – 18 (Pompiers) – 112 (numéro européen).
- **Informers le responsable hiérarchique ou le référent sécurité.**

 Objectif : **protéger, examiner, alerter, secourir.**

3 Informer et tracer immédiatement

- **Noter les faits précis** : heure, lieu, circonstances, témoins.
- **Prendre des photos** si possible (situation, matériel, environnement).
- **Préserver les preuves** : ne pas nettoyer ni déplacer avant constat si l'accident est grave.

 Objectif : **constituer un dossier fiable et chronologique.**

4 Déclarer l'accident

- **Informers le service RH ou direction** dès que possible.
- **Déclaration AT** à la CPAM par l'employeur dans les **48 heures (hors dimanche et jours fériés)**.
- **Remettre à la victime la feuille d'accident du travail** pour la prise en charge médicale.

 Objectif : respecter les **délais légaux** et **protéger les droits du salarié.**

5 Analyser pour éviter la récurrence

- **Enquête interne à chaud** : Arbre des Causes (causes techniques, humaines, organisationnelles).
- **Mise à jour du Document Unique** avec les nouveaux risques identifiés.
- **Communication de retour d'expérience** à l'équipe.

 Objectif : **prévenir plutôt que réparer.**

Étapes pour gérer un accident du travail

Déclarer l'accident

Déclarer l'accident dans les 48 heures.

Aider la victime

Fournir une assistance médicale immédiate à la personne blessée.

